

DOCUMENT STRATEGIQUE

DU

CONTRAT DE PLAN 2014 – 2020

ALSACE



PRÉFET DE LA RÉGION ALSACE



Le document stratégique du CPER 2014-2020 a été établi sous le copilotage de l'Etat et de la Région

avec la Ville et la Communauté Urbaine de Strasbourg qui constituera la future Eurométropole de Strasbourg,

le Conseil Général du Bas-Rhin, le Conseil Général du Haut-Rhin, les villes de Mulhouse et de Colmar ainsi que la Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération et la Communauté d'Agglomération de Colmar.

Volet « Fessenheim »

Restructurations résultant de la décision de fermeture de la centrale nucléaire de production d'électricité de Fessenheim (Haut-Rhin)

Par décret du 11 décembre 2012 instituant un délégué interministériel à la fermeture de la centrale nucléaire et à la reconversion du site de Fessenheim, le préfet de la région Alsace a été chargé de définir en concertation avec les collectivités territoriales et l'ensemble des acteurs concernés le volet spécifique, consacré à la fermeture de la centrale et à la reconversion du site de Fessenheim.

La Région, les départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, Mulhouse Métropole Agglomération et la ville de Colmar, signataires du contrat de plan État Région contestent le bien fondé de cette décision et la nécessité de fermer la seule centrale nucléaire alsacienne en activité.

Constatant que les collectivités locales alsaciennes concernées s'inquiètent des pertes économiques engendrées par cette fermeture, l'Etat considère qu'il est nécessaire d'anticiper au mieux cette échéance, en définissant et en préparant les mesures permettant au bassin d'emploi de faire face à l'impact de la fermeture.

La centrale se situe au nord-est de la zone d'emploi de Mulhouse fortement touchée par les destructions d'emplois depuis une dizaine d'années en particulier dans les activités industrielles, notamment les secteurs du textile, de la chimie de base, de la mécanique et dans le secteur automobile et sa sous traitance. Sa fermeture réduira également les rentrées fiscales des collectivités territoriales. De plus il conviendra d'assurer la qualité de la desserte en électricité de l'Alsace au moins au niveau actuel.

Le présent volet traitera ainsi trois axes stratégiques :

- soutenir l'emploi en facilitant l'adaptation des entreprises locales, des artisans et des commerçants, et en anticipant la reconversion des principaux sous-traitants de la centrale et de leurs salariés.
- renforcer l'attractivité économique en optimisant l'offre de foncier et d'immobilier d'entreprises, et en favorisant l'émergence d'un pôle d'activité industrielle et de services, qui pourrait être axé sur les énergies renouvelables, et l'efficacité énergétique.
- développer, en coopération avec les États voisins du Rhin supérieur, des sites européens d'innovation et de recherche exemplaires, notamment en matière de démantèlement, afin de créer et inspirer de nouveaux savoir faire et compétences.



PREFET DE LA REGION ALSACE

